



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260427-D_2026_5_5-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2026_5_5

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 31

Votants : 32

**Objet : Création des
commissions thématiques**

L' an deux mille vingt six, le lundi 27 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 21 Avril 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU -FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Pouvoirs :

Madame HOURS RAMPONT Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame HOURS RAMPONT Cathy

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine CHAZE PLATON

Le Président expose au conseil qu'afin d'examiner les contenus, décisions et projets de la collectivité, le conseil communautaire peut s'appuyer sur des commissions thématiques. Elles servent à étudier, approfondir et suivre les dossiers relevant des compétences de l'intercommunalité. Ce sont des groupes de travail composés généralement d'élus intercommunaux et municipaux. Elles sont généralement appuyées par des agents de la collectivité et peuvent parfois faire appel à des intervenants extérieurs.

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2019-10-30-003 en date du 30-10-2019, portant statuts de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions » chargées d'étudier les questions soumises au conseil, il convient que le conseil communautaire se prononce sur la création de ces commissions thématiques comme suit :

1- Commission Transition écologique et énergétique

Construire un territoire durable et résilient. Agir concrètement pour la transition : développement des énergies renouvelables, rénovation et qualité de l'habitat (dont l'OPAH), soutien à une agriculture locale et durable, valorisation de la forêt comme richesse écologique et économique.

2-Commission Développement économique et économie sociale et solidaire

Soutenir l'activité et préparer l'avenir économique. Accompagner les entreprises, commerces et initiatives locales, encourager l'économie sociale et solidaire, favoriser l'emploi et l'attractivité du territoire.

3-Commission Mobilités

Faciliter les déplacements du quotidien. Réfléchir aux solutions de mobilité pour tous : déplacements doux, accès aux services, mobilité rurale, innovations en matière de transport.

4-Commission Communication institutionnelle

Informer, valoriser, rassembler. Développer une communication moderne, transparente et accessible : supports

municipaux, outils numériques, valorisation des actions et des projets du territoire.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 007-200039832-20260427-D_2026_5_5-DE

5-Commission Culture et animation

Faire vivre le territoire. Soutenir la vie culturelle, accompagner les événements, encourager les initiatives locales et renforcer le lien social à travers la culture.

6-Commission Enfance et Jeunesse

Investir dans les générations futures. Agir pour le bien-être des enfants et des jeunes : activités, accompagnement éducatif et projets favorisant leur épanouissement.

7- Commission Santé et solidarités

Prendre soin de chacun. Soutenir l'accès aux soins, renforcer les actions sociales, accompagner les publics fragiles et développer les solidarités de proximité.

8-Commission Finances _ Bureau élargi

Garantir une gestion responsable et transparente. Suivre les finances, préparer les budgets, accompagner les choix stratégiques dans une logique de bonne gestion et d'optimisation des ressources.

9-Commission Ressources humaines

Valoriser les femmes et les hommes du service public. Accompagner les agents, améliorer les conditions de travail, favoriser les compétences et la qualité du service rendu.

10-Commission Tourisme et pleine nature

Mettre en valeur nos atouts. Développer une offre touristique attractive, valoriser les espaces naturels, promouvoir les activités de pleine nature et l'identité du territoire.

11-Commission Territoire zéro déchet

Réduire, valoriser, agir pour une gestion responsable des déchets : réduction à la source, tri, valorisation, gestion des ordures ménagères et du SPANC.

12- Commission Aménagement, bâtiments, accessibilité et travaux

Imaginer et construire le territoire de demain. Piloter les projets d'aménagement, suivre les travaux, entretenir et valoriser le patrimoine intercommunal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

DECIDE de créer les commissions telles qu'exposées ci-dessus,

DONNE mandat au Président pour organiser et le cas échéant d'actualiser la composition et le fonctionnement desdites commission, notamment en établissant des règlements intérieurs si cela s'avérait utile.

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 27/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le